

Bureau Exécutif
PROCES-VERBAL N°08

Réunion du :	09 02 2026
Présidence :	Didier ESOR, Président - Guy COUSIN, Président-Délégué (en visio)
Présents :	Valérie BOUDER, Jean-Yves CADIET, Laurence CHARNEAU, Sébastien CORNEC, Gabriel GÔ, Jean Jacques GAZEAU, Philippe LESAGE, Dominique LEDOS (en visio - représentant du D72), Pascal PERRET (en visio)
Assistent :	Jérôme CLEMENT, Xavier LACRAZ
Invité :	Thomas Régent
Excusés :	Frédéric DAVY (représenté par D. LEDOS),

1. Informations du Président

2. Vie de la Ligue

2.1. Activités Générales

▪ Mouvements des clubs

Le Bureau valide la liste des mouvements des clubs présentée en séance sous réserve de régularisation des soldes débiteurs Ligue ou District.

Par ailleurs, pour les clubs en cessation d'activité et présentant un solde débiteur, le Bureau demande le blocage des licences pour les membres du bureau de ces clubs.

▪ Statistiques licences

Au 06/02, les services recensent 177 890 licences, -2 % (- 3 567 licences) par rapport à la saison dernière à la même date (-2.4 % pour la FFF)

▪ Organisation AG Fédérale du mois de juin

▪ Préparation des échanges avec la LFA/FFF dans le cadre de la réunion du 10.02.2026

Délégation FFF :

- Claude Delforge – Président de la LFA
- Sylvain Grimault – directeur de la LFA
- Patrick Pion – DTN Adjoint
- Amel Bouzoura- Directrice de l'Engagement
- Miloud Boutouba – Représentant de la DTA
- Pour l'IEFF, Didier Esor – Gérant

Les thématiques qui seront abordées :

- Les plans d'actions fédéraux (DTN, Arbitrage, engagement, formation...)
- Mise en place d'une convention financière territoriale préalable à l'activation des aides fédérales ;
- Mise en place d'un nouveau contrat d'objectifs territoriaux renforcé et plus incitatif ;

- Création et accompagnement d'un réseau de conseillers en développement associatif ;
- Evolution de la répartition des dotations Nike.

2.2. Activités Techniques

- Challenge Marilou Duringer : Nantes qualifié → prochain tour à Ploëmeur
- Challenge Jean Leroy : Angers qualifié → prochain tour à Mérignac
- Next Gen Coaches : 51 inscrites → Lancement le 25/02
- Visios pour présenter les différents dispositifs de formation professionnelle :
 - 2 mars de 19h à 20h30
 - 6 mars de 12h30 à 14h

3. Vie des Pôles

3.1. Pôle des Compétitions

- **Point sur les compétitions**

Championnat :

Même si le calendrier est encore maîtrisé, les reports s'intensifient au niveau régional en fonction du mauvais temps persistant.

Le Bureau note avec satisfaction les efforts déployés par les clubs et Collectivités Locales pour gérer au mieux les contraintes de ces périodes d'intempéries.

- **CROC Féminines – demande du District 49 concernant l'organisation du Championnat U18F Régional 2.**

Le Bureau valide la mise en place d'un Groupe de Travail dédié avec un représentant par territoire + le Président de la CROC Féminine + 1 technicien Ligue + 1 support administratif Ligue.

3.2. Pôle Activités techniques

- **Foot en Milieu Scolaire**

Présentation de l'état des lieux :

- Type de sections
- Répartition territoriale
- Budget affecté

Présentation d'une nouvelle organisation basée sur la circulaire ministérielle de décembre 2023 mettant en place 2 filières :

- Les sections sports études (haut niveau) du ressort de la Ligue
- Les Sections Sportives Scolaires (proximité) du ressort des districts

Proposition de nouvelle répartition de financement entre la Ligue et les Districts

Le Bureau prend connaissance du dossier et des propositions. Il est demandé à chaque territoire de se positionner sur le sujet via un tableau d'analyse préparé par l'ETR. Reprise du dossier en avril.

3.3. Pôle Arbitrage

- **Résultats des examens de Ligue des Jeunes Arbitres de Ligue.**

Le Bureau valide (1 abstention) les résultats des candidats JAL présentés en annexe.

3.4. Pôle Communication

- **Tournée Beach Vert été 2026**

Présentation du programme de la tournée estivale 2026 du Beach-Vert qui se déroulera sur 15 communes du territoire (3 par district), Il s'agit des mêmes communes que celles de la tournée 2025.

Une étape se déroulera le 14-Juillet, en accord avec un site candidat (La Selle-Craonnaise). Cela permettra de réaliser la tournée en 3 semaines et coïncidera cette année avec un jour de demi-finale de Coupe du Monde.

Le Bureau valide les dates et lieux de la tournée de Beach Vert de l'été 2026.

4. Questions diverses

4.1 D53 – Formation des membres de Commissions de Discipline – Quelle stratégie territoriale ?

4.2 Pôle Engagement Citoyen – retour sur la journée de la CR Engagement Citoyen du 07/02

5. Prochaines Réunions

- Bureau le 02.03.2026
- Codir le 16.03.2026

**Le Président,
Didier ESOR**



**Le Président Délégué
Guy COUSIN**



**La Secrétaire Générale
Valérie BOUDER**



INACTIVITÉS

CDG	N° Aff	PRATIQUE	NOM	NATURE	CATEGORIES	Date d'effet	Jusqu'au	Saisi le...	Avis favorable district	Observations	Avis ligue	Pré-validation sur Foot
DISTRICT 44												
44												
DISTRICT 49												
49												
DISTRICT 53												
53												
DISTRICT 72												
72	548759	Libre	UNION LE MANS SUD	Partielle	U16-U17	07/10/2025	30/06/2026	21/01/2026	22/01/2026			05/02/2026
72	509049	Libre	S.C. BALLONNAIS	Partielle	U13	27/01/2026	/	/	05/02/2026	Non-engagement de l'équipe U16-U17, demande d'exemption du cachet "Mutation" de la CRRC		
DISTRICT 85												
85												



Résultats

Examen JAL - Session 1 - Ligue Pays de la Loire

SAISON 2025-2026

ARBITRES « JAL » - Candidats

- Session 1 - Groupe A



La publication des affectations est réalisée par ordre alphabétique.

Département	NOM	Prénom	Affectation 01/02/2026
85	ALLETRU	Mahé	JAL
49	BOUDIN	Victor	JAL
44	GUINCHE EVEILLARD	Jaouen	JAL
85	ROUSSELOT	Jules	JAL
53	CHEMIN	Théo	District
44	ROULEAU	Edgar	District



La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.